

Direction/STA/2016.124

Paris, le 13 octobre 2016

Le directeur de l'agence de mutualisation
des universités et des établissements
d'enseignement supérieur ou de recherche

à

Mesdames et Messieurs
les présidents d'université

Mesdames et Messieurs les présidents directeurs
généraux des organismes de recherche

Mesdames et Messieurs les directeurs

Objet : Mise en œuvre du principe de préfinancement pour la construction des nouvelles solutions portée par l'Amue pour le compte de ses adhérents.

Conformément aux orientations prises par l'assemblée générale (23 octobre 2014 et 23 juin 2016) et le conseil d'administration de l'agence, le principe du préfinancement de la construction des nouvelles solutions logicielles va être mis en œuvre. Ce dispositif vise à sécuriser la réalisation des priorités portées par l'Agence pour le compte de ses adhérents.

Ainsi, le préfinancement s'inscrit dans le cadre des travaux menés sur le modèle économique de l'agence et son évolution. Dans ce cadre, plusieurs pistes ont été envisagées portant sur le mode de financement de la construction des projets de l'Amue et plus particulièrement sur l'engagement individuel des adhérents du groupement en amont du lancement des projets.

Le dispositif retenu consiste, pour les établissements, à marquer leur intérêt pour un produit donné avant son lancement en traduisant leur engagement à l'acquérir et à le déployer à l'issue de la phase de construction assorti d'un versement financier. Il s'agit donc de garantir l'agence, et donc ses adhérents, contre les risques, notamment financiers, d'un déploiement insuffisant de la nouvelle solution logicielle.

Pour que l'équilibre économique soit assuré, le projet et, le cas échéant, les marchés correspondants ne seront lancés qu'une fois le nombre-cible d'établissements pré financeurs atteint. Au-delà de la dimension économique, cet objectif permet également de s'assurer de la réalité de besoins pour lesquels la mutualisation apparaît comme étant la réponse adéquate.



Le dispositif s'appuiera sur des conventions de préfinancement reprenant les engagements respectifs de chacun des établissements et de l'Amue et notamment,

- Pour l'agence
 - **L'engagement de mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour parvenir à la création du logiciel et à son déploiement selon le périmètre fonctionnel arrêté, dans un calendrier défini et dans le respect d'une tarification annoncée ;**
 - **le remboursement à l'établissement du préfinancement lors de l'acquisition de la solution logicielle** (déduction réalisée sur la Redevance Annuelle Mutualisée (RAM) due à la mise en production du produit et chaque année durant une période d'exploitation donnée).
- Pour les établissements
 - **L'engagement à acquérir la solution et à verser le montant du préfinancement.**

Les tarifs de préfinancement (différents selon la taille des établissements) sont établis en prenant en compte les coûts de construction des solutions logicielles, les capacités contributives des établissements et les capacités de financement de l'Agence.

Les futurs produits que sont Sicles (renouvellement d'Apogée), Caplab (SI Recherche), et Sigec (gestion des contrats de recherche) sont proposés au préfinancement selon ce modèle. Pour les deux premières solutions logicielles citées, le vote des tarifs de préfinancement a été réalisé lors de l'assemblée générale du 23 juin 2016 : ils sont compris entre 15 et 33 K€ pour Sicles, entre 10 et 22K€ pour Caplab. Pour Sigec, le tarif proposé (6,7K€) sera soumis au vote de la prochaine assemblée générale prévue le 9 novembre 2016.

Vous trouverez en annexe un calendrier reprenant pour chacun des projets mentionnés ci-dessus les différentes étapes envisagées. Pour tout complément d'information, l'équipe du pôle communication et relations établissements de l'agence se tient à votre disposition (01.44.32.91.13, mire@amue.fr).

Enfin, une web-conférence sera organisée le vendredi 4 novembre 2016 de 10h à 11h30 sur ce sujet du préfinancement pour apporter à vos équipes tous les éclaircissements complémentaires souhaités.

Le Directeur de l'Agence



Stéphane ATHANASE



Annexe

Organisation de la campagne d'information



PROJET SICLES

SICLES est la solution de remplacement de l'outil Apogée (scolarité)

Conférence : le 3 novembre 2016 (après-midi)

Diffusion des dossiers de présentation du projet : le 7 novembre 2016

Date prévisionnelle de clôture des candidatures au préfinancement : le 15 décembre 2016



PROJET CAPLAB

CAPLAB est un outil commun de description et de suivi des activités du laboratoire

Conférence : Fin novembre 2016

Diffusion des dossiers de présentation du projet : le 30 novembre 2016

Date prévisionnelle de clôture des candidatures au préfinancement : le 15 janvier 2017



PROJET SIGEC

SIGEC est l'outil de gestion administrative et juridique des conventions et contrats dans le domaine de la recherche

Web-conférence : le 13 octobre 2016

Diffusion des dossiers de présentation du projet : le 14 octobre 2016

Date prévisionnelle de clôture des candidatures au préfinancement : le 15 décembre 2016